

Cahier Spécial des Charges 2384CIV-10036

Marché de Fournitures relatif à un accord-cadre pour « Acquisition de mobiliers de bureau, de matériels, fournitures informatiques, smartphones et tablettes et électroménagers au profit de Enabel en Côte d'Ivoire»

Accord-cadre avec plusieurs participants

Procédure Négociée Sans Publication Préalable

Code Pilot: 2384CIV

Agence belge de développement

enabel.be

Table des matières

| 1 | | Gé | néralités | 5 |
|---|------|----|---|----|
| | 1.1 | | Dérogations aux règles générales d'exécution | 5 |
| | 1.2 | | Pouvoir adjudicateur | 5 |
| | 1.3 | | Cadre institutionnel de Enabel | 5 |
| | 1.4 | | Règles régissant le marché | 6 |
| | 1.5 | | Définitions | 6 |
| | 1.6 | | Confidentialité | 7 |
| | 1.7 | | Obligations déontologiques | 7 |
| | 1.8 | | Droit applicable et tribunaux compétents | 8 |
| 2 | | Ob | jet et portée du marché | 9 |
| | 2.1 | | Nature du marché | 9 |
| | 2.2 | | Objet du marché | 9 |
| | 2.3 | | Lots | 9 |
| | 2.4 | | Postes | 9 |
| | 2.5 | | Durée de l'accord-cadre | 9 |
| | 2.6 | | Variantes | 10 |
| | 2.7 | | Option | 10 |
| | 2.8 | | Quantité | 10 |
| 3 | | Pr | océdure | 11 |
| | 3.1 | | Mode de passation | 11 |
| | 3.2 | | Publication | 11 |
| | 3.3 | | Information | 11 |
| | 3.4 | | Offre | 11 |
| | 3.4. | .1 | Données à mentionner dans l'offre | 11 |
| | 3.4. | .2 | Durée de validité de l'offre | 12 |
| | 3.4. | .3 | Détermination des prix | 12 |
| | 3.4. | .4 | Eléments inclus dans le prix | 12 |
| | 3.4. | .5 | Introduction des offres | 12 |
| | 3.4. | .6 | Modification ou retrait d'une offre déjà introduite | 14 |
| | 3.4. | .7 | Ouverture des offres | 14 |
| | 3.5 | | Sélection des soumissionnaires | 14 |
| | 3.5. | .1 | Motifs d'exclusion | 14 |
| | 3.5. | .2 | Critères de sélection | 15 |
| | 3.5. | .3 | Aperçu de la procédure | 15 |

| | 3.5.4 | Critères d'attribution | . 16 |
|---|------------------|--|------|
| | 3.5.4.1 | Attribution de l'accord-cadre | . 16 |
| | 3.5.5 | Conclusion de l'accord-cadre | . 16 |
| | 3.5.5.1 | 1ere phase | . 16 |
| | 3.5.5.2 | 2eme Phase | . 17 |
| | 3.5.5.3 cadre | Concrétisation des besoins et attribution des marchés subséquents fondés sur l'accord 17 | |
| 4 | Di | spositions contractuelles particulières | . 18 |
| | 4.1 | Fonctionnaire dirigeant (art. 11) | . 18 |
| | 4.2 | Sous-traitants (art. 12 à 15) | . 18 |
| | 4.3 | Confidentialité (art. 18) | . 18 |
| | 4.4 | Droits intellectuels (art. 19 à 23) | . 19 |
| | 4.5 | Cautionnement (art.25 à 33) | . 19 |
| | 4.6 | Conformité de l'exécution (art. 34) | . 19 |
| | 4.7 | Modifications du marché (art. 37 à 38/19) | . 19 |
| | 4.7.1 | Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3) | . 19 |
| | 4.7.2 | Révision des prix (art. 38/7) | . 19 |
| | 4.7.3 38/12) | Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (ar 19 | t. |
| | 4.7.4 | Circonstances imprévisibles | . 20 |
| | 4.8 | Réception technique préalable (art. 41-42) | . 20 |
| | 4.9 | Modalités d'exécution (art. 115 es) | .21 |
| | 4.9.1 | Commandes partielles (art. 115) | . 21 |
| | 4.9.2 | Délais et clauses (art. 116) | . 21 |
| | 4.9.3 | Lieu où les fournitures doivent être livrées et formalités (art. 149) | . 21 |
| | 4.9.4 | Vérification de la livraison (art. 120) | . 21 |
| | 4.9.5 | Responsabilité du fournisseur (art. 122) | . 21 |
| | 4.10 | Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126) | .22 |
| | 4.10.1 | Défaut d'exécution (art. 44) | . 22 |
| | 4.10.2 | Amendes pour retard (art. 46 et 123) | . 22 |
| | 4.10.3 | Mesures d'office (art. 47 et 124) | . 23 |
| | 4.11 | Fin du marché | . 23 |
| | 4.11.1 | Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128) | . 23 |
| | 4.11.2 | Transfert de propriété (art.132) | . 24 |
| | 4.11.3 | Délai de garantie (art. 134) | . 24 |
| | 1 11 1 | Réception définitive (art. 135) | 24 |

CSC 2384CIV-10036

3

| | 4.11.5 | Frais de réception | 24 |
|---|--------|--|----|
| | 4.12 | Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 et 127) | 24 |
| | 4.13 | Litiges (art. 73) | 24 |
| | 4.14 | Obligations du fournisseur (art. 137 et 138) | 25 |
| 5 | Sp | oécifications Techniques | 26 |
| | 5.1 | Objet du présent marché | 26 |
| | 5.2 | Conditions générales | 26 |
| | 5.3 | Service après-vente | 26 |
| | 5.4 | Spécifications techniques | 26 |
| ٠ | De | ensité du plateau >700kg/m | 35 |
| | Diamè | rtres de plateau : | 38 |
| | Piéten | nent: | 38 |
| | Systèn | ne de montage : | 38 |
| | Comp | osition : | 40 |
| | Tablet | tes: | 40 |
| | Systèn | ne de fermeture : | 40 |
| | Monta | ge : | 40 |
| 6 | Fo | ormulaires | 57 |
| | 6.1 | Formulaires d'identification | 57 |
| | 6.1.1 | Entité de droit privé/public ayant une forme juridique | 57 |
| | 6.1.2 | Entité de droit public | 58 |
| | 6.1.3 | Coordonnées bancaires pour les payements | 59 |
| | 6.2 | Formulaire d'offre - Prix | 61 |
| | 6.3 | Bordereaux des prix unitaires | 62 |
| | 6.4 | Déclaration d'intégrité du soumissionnaire | 65 |
| | 6.5 | Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion | 66 |
| | 6.6 | Dossier de sélection – Capacité financière | 68 |
| | 6.7 | Dossier de sélection – aptitude technique | 69 |
| | 6.8 | Capacité économique et financière | 71 |
| | 6.9 | Sous-traitants | 72 |
| | 6.10 | Références du soumissionnaire | 73 |
| | 6.11 | Récapitulatif des documents à remettre | 74 |
| 7 | In | structions générales nour l'introduction des offres | 75 |

1 Généralités

1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution – RGE (AR du 14 Janvier 2013).

1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par M. Alessio SALVADORI PANNINI, Country Portfolio Manager de Enabel en Côte d'Ivoire.

1.3 Cadre institutionnel de Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- 1. La loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement ;
- La Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public;
- 3. La loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- Sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- Sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- Sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;

- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.

1.4 Règles régissant le marché

Sont e.a. d'application au présent marché public :

- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be .

1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

<u>L'adjudicataire / le prestataire de services</u> : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel, Agence de développement belge ;

<u>L'offre</u>: l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

<u>Jours</u>: A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier;

<u>Documents du marché</u>: Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent;

<u>Spécification technique</u>: une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité:

<u>Variante</u>: un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

<u>Option</u>: un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

<u>Inventaire</u>: le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

<u>Les règles générales d'exécution RGE</u>: les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

<u>Le cahier spécial des charges (CSC)</u>: le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

BDA: le Bulletin des Adjudications

<u>JOUE</u> : le Journal Officiel de l'Union européenne

OCDE: l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques;

<u>La pratique de corruption</u>: toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige: l'action en justice.

1.6 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi: https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel

1.7 Obligations déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité

d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Toute offre sera rejetée ou tout contrat (marché public) annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de « frais commerciaux extraordinaires ». Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée dans un paradis fiscal, toute commission versée à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société de façade.

L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

1.8 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

2 Objet et portée du marché

2.1 Nature du marché

Marché public de fournitures conformément aux conditions du présent cahier spécial des charges.

Le marché vise la conclusion d'un accord-cadre avec maximum trois fournisseurs par lot défini. Les modalités et fonctionnement de cet accord-cadre sont décrits dans le présent CSC.

2.2 Objet du marché

Ce marché de fournitures consiste en la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service du matériels et équipements, conformément aux conditions du présent CSC.

2.3 Lots

Le marché est divisé en 3 lots formant chacun un tout indivisible. Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un, plusieurs ou les trois lots. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

Les lots sont les suivants :

- **Lot 1** : Mobiliers de bureau ;
- Lot 2 : Matériels et fournitures informatiques, smartphones et tablettes ;
- Lot 3 : Appareils électroménagers.

2.4 Postes

Chaque lot de ce marché est composé des postes détaillés à la section 5- Spécification techniques.

Pour chacun des lots de ce marché, les postes d'un même lot sont groupés et forment un seul lot. Il n'est pas possible de soumissionner pour un ou plusieurs postes et le soumissionnaire est tenu de remettre prix pour tous les postes d'un même lot.

2.5 Durée de l'accord-cadre

L'Accord-cadre débute à la notification de l'attribution et a une durée initiale de quatre (04) ans.

Chaque partie peut toutefois mettre fin à l'accord à la fin de la première année ou à tout moment au cours des années suivantes, à condition que la notification à l'autre partie soit envoyée au moins 45 jours calendrier avant la date résiliation prévue du contrat. Dans ce cas, la partie ne peut demander de dommages et intérêts du chef de cette résiliation.

Si la résiliation de l'accord-cadre émane du pouvoir adjudicateur, cette résiliation vaudra pour tous les participants et, par conséquent, elle sera notifiée par lettre recommandée à tous les participants. Les participants ne peuvent demander des dommages et intérêts du chef de cette résiliation.

Lorsque l'accord-cadre est résilié en application d'une mesure d'office, la résiliation de l'accord-cadre est limitée au seul participant à l'encontre de qui la mesure d'office a été prise.

Si la résiliation de l'accord-cadre émane d'un des participants, celui-ci sera supprimé en tant que participant de l'accord cadre. Dès sa suppression en tant que participant, il n'entrera donc plus en considération pour les marchés fondés sur l'accord-cadre.

2.6 Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

2.7 Option

Pas applicable

2.8 Quantité

La détermination des quantités se fera au moyen de bons de commande en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur. Les montant Max Cap ci-dessous sont fournis à titre informatif.

Le pouvoir adjudicateur ne s'engage pas à les commander. L'adjudicataire ne peut prétendre à une indemnité au cas où ces quantités présumées ne seraient pas commandée.

Toutefois, le pouvoir Adjudicateur s'engage à commander les quantités minimales indiquées dans le CSC à la rubrique 6.3.

Le montant maximum, hors TVA, des commandes pour la durée totale par lot se présente comme suit :

| Lot N° | Intitulé | Max Cap en Euros |
|-----------|--|------------------|
| 1 | Mobiliers de bureau | 80 000 |
| 2 | Matériels et fournitures informatiques | 40 000 |
| 3 | Appareils électroménagers | 15 000 |

3 Procédure

3.1 Mode de passation

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'art. 42 de la loi du 17 juin 2016.

3.2 Publication

3.2.1 Publication Enabel

Le présent CSC est publié sur le site Web de Enabel (<u>www.enabel.be</u>). Cette publication constitue une invitation à soumettre une offre.

3.2.2 Autres publication

Ce marché est en outre publié sur le site en ligne Educarrière.ci

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par M. Cheikhou SOW, Responsable Administratif et Financier. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Réunion d'information :

Une réunion d'information est prévue sur <u>Teams</u> pour le **29/03/2024 à 10h (heure Abidjan)** sur le lien suivant : <u>Cliquez ici pour rejoindre la réunion</u>

Jusqu'au **02/04/2024** inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à **Cheikhou SOW**, adresse <u>cheikhou.sow@enabel.be</u> et mettre en CC <u>ericzaye.gnaoule@enabel.be</u> et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du **03/04/2024** à l'adresse ci-dessus.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante :

https://www.enabel.be/fr/marches-publics/

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui sont publiées sur le site web d'Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

3.4 Offre

3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. L'offre et les annexes

jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.2 Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 120 jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

En cas de dépassement du délai visé ci-dessus, la validité de l'offre sera traitée lors des négociations.

3.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionnés dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- 1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement :
- 2°le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;
- 3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- 4° le montage et la mise en service ;
- 5° la formation nécessaire à l'usage;
- 6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- 7º les droits de douane et d'accise;
- 8° Les frais de réception.

Tous les prix sont DDP.

3.4.5 Introduction des offres

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un exemplaire original de l'offre administrative et financière (paraphé et numéroté sur chaque page) sera introduit sur papier ainsi qu'une copie conforme de l'original sur clé USB exploitable. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre trois copies sur papier. Ceci sera mis dans une enveloppe fermée et bien distincte avec inscription.

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

- L'offre administrative et financière sera glissée dans une enveloppe fermée et adressée à :

M. Alessio SALVADORI PANNINI Bureau ENABEL – Côte d'Ivoire Complexe Palm Club Hôtel, Bâtiment 7, 1er Etage Angle boulevard des martyrs rue du lycée technique Cocody – Abidjan 28 BPM 1830 Abidjan 28

Inscription supplémentaire à mettre sur l'enveloppe :

NOM DE LA FIRME

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

REFERENCE DU MARCHE: 2384CIV-10036

DATE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES : 12/04/2024 à 16h00

Remarques importantes:

- 4. Considérant l'article 14, §2, 1° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, il ne serait pas approprié d'imposer l'obligation d'utiliser les moyens de communication électroniques visée à l'article 14, § 7, de la loi.
- 5. La nature du marché en question est telle que les opérateurs économiques nationaux ou régionaux, n'ont pas un accès égal face aux exigences liées à l'utilisation de la plateforme fédérale belge « e-Procurement ». Les caractéristiques techniques peuvent donc être discriminatoires et peuvent restreindre l'accès des opérateurs économiques à la procédure de passation, notamment, en matière de vitesse et de qualité de la connexion internet, ainsi que de la qualité du réseau de transport d'électricité.
- 6. De plus, les formes particulières prévus par cette plateforme du point de vue de la signature électronique ne sont pas encore compatibles avec les TIC généralement utilisées.
- 7. La clé USB de l'offre technique et administrative ne peut pas contenir l'offre financière. Il faut donc deux clefs USB distincts : un pour l'offre technique et administrative et un pour l'offre financière.
- 8. Les soumissionnaires doivent respecter l'adresse de dépôt reprise ci-haut. Des offres qui ne sont pas déposées à l'adresse indiquée risquent de ne pas être évaluées. C'est une responsabilité du soumissionnaire de se rassurer que son service courrier dépose bien les offres à l'adresse indiquée et pendant les heures prévues.

L'offre peut être introduite :

Par la poste (envoi recommandé): Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à: M. Alessio SALVADORI PANNINI, Complexe Palm Club Hôtel, Bâtiment 7, 1er Etage, angle boulevard des martyrs rue du lycée technique, Cocody-Abidjan, 28 BPM 1830 Abidjan 28.

Par remise contre accusé de réception. Les bureaux de Enabel sont accessibles, tous les jours ouvrables de **09h à 16h**. (voir adresse mentionnée au point a) ci-dessus). Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

Une offre reçue tardivement est acceptée pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas encore conclu le marché et que l'offre ait été envoyée par courrier recommandé, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'ouverture des offres. (Articles 57 et 83 de l'AR Passation).

3.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par téléfax, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

3.4.7 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le 12/04/2024 à 16h00.

L'ouverture des offres se fera à huis clos.

3.5 Sélection des soumissionnaires

3.5.1 Motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges (voir la déclaration sur l'honneur paragraphe 6.4)

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur.

A cette fin, il demandera au soumissionnaire concerné par les moyens les plus rapides et endéans le délai qu'il détermine de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle. Il s'agit des documents suivants :

- Un **extrait du casier judiciaire** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
- Le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de **paiement des cotisations sociales**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir

directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE;

- Le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE;
- Le document attestant que le soumissionnaire n'est **pas en situation de faillite**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement le document ou l'information pertinente en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE.

NB : Ces documents sont réputés valides que s'ils datent de moins de trois mois au moment de leur production.

3.5.2 Critères de sélection

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés dans le « Dossier de sélection » qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-après, dans la mesure où ces offres sont régulières.

Capacité économique et financière

Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices (2020, 2021 et 2022) un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins égal :

- 15 000 euros pour tout soumissionnaire qui postule à un (01) lot ;
- **25 000 euros** pour tout soumissionnaire qui postule pour deux (02) lots ;
- **30 000 euros** pour tout soumissionnaire qui postule pour les trois (3) lots.

Document à fournir pour ce critère : Déclaration de chiffre d'affaires + bilan certifié par un Expert-Comptable agréé ou le centre des impôts.

Capacité technique et professionnelle

Le soumissionnaire doit disposer d'au moins deux (2) références de marchés similaires pour chacun des lots d'une valeur moyenne au moins égale **15 000 euros** exécutés au cours des cinq dernières années à compter de la date limite de soumission de son offre.

Document à fournir pour ce critère : le contrat ou bon de commande + attestation de bonne fin d'exécution avec indication du montant de marché réalisé.

3.5.3 Aperçu de la procédure

Dans une première phase, les offres introduites par les soumissionnaires sélectionnés seront examinées sur le plan de la régularité formelle et matérielle. Les offres irrégulières seront rejetées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire régulariser les irrégularités dans l'offre des soumissionnaires durant les négociations.

Dans une seconde phase, les offres régulières formellement et matériellement seront examinées sur le plan du fond par une commission d'évaluation. Le pouvoir adjudicateur limitera le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution précisés dans les documents du marché.

Cet examen sera réalisé sur la base des critères d'attribution mentionnés dans le présent cahier spécial des charges et a pour but de composer une shortlist de soumissionnaires avec lesquels des négociations seront menées.

Ensuite vient la phase des négociations. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présentées, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu. Les exigences minimales (essentielles) et les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. Cependant, le pouvoir adjudicateur peut également décider de ne pas négocier. Dans ce cas l'offre initiale vaut comme offre définitive.

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il en informera les soumissionnaires restant en lice et fixera une date limite commune pour la présentation d'éventuelles BAFO. Après la clôture des négociations, les BAFO seront confrontées aux critères d'exclusion, ainsi qu'aux critères d'attribution. Le soumissionnaire dont la BAFO présente le meilleur rapport qualité/prix (donc celui qui obtient le meilleur score sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après) sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de revoir la procédure énoncée ci-dessus dans le respect du principe d'égalité de traitement et de transparence.

3.5.4 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en fonction des lots. Les lots définis du présent marché seront attribués sur la base du critère suivant :

- Prix: 100%

3.5.4.1 Attribution de l'accord-cadre

La première étape conduira à l'attribution, par lot, de l'accord cadre avec au maximum trois fournisseurs retenus. Les termes fixés tels que les caractéristiques techniques et le prix resteront d'application pendant toute la durée de l'accord cadre.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

3.5.5 Conclusion de l'accord-cadre

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par courrier électronique, le même jour, par envoi recommandé.

Le Pouvoir adjudicateur suit une procédure classique d'attribution de marché sur base des critères objectifs tels que définis dans ce CSC au point 3.5.4-Critères attribution

Deux phases sont retenues dans l'attribution.

3.5.5.1 1ere phase

Le Pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché à plusieurs adjudicataires qui s'engagent donc à respecter les conditions ainsi fixées. L'accord-cadre est donc conclu avec un ou plusieurs soumissionnaires :

Un accord-cadre sera conclu ainsi avec les trois (3) meilleurs classés par lot, après que le pouvoir adjudicateur ait vérifié, à l'égard de ces soumissionnaires, les motifs d'exclusion. Le pouvoir Adjudicateur procédera à une vérification des échantillons sur site des produits proposés. L'accord-cadre se conclut par la notification au participant de la décision du pouvoir adjudicateur.

Il faut, néanmoins, remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur de conclure l'accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à la conclusion de l'accord-cadre, soit recommencer la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Les documents qui régissent l'accord-cadre sont :

- BAFO approuvée;
- Le présent CSC et ses annexes ;
- L'offre approuvée et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision de la conclusion de l'accord ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

3.5.5.2 2eme Phase

La deuxième phase concerne la procédure visant la conclusion des marchés fondés sur l'accordcadre appelés les marchés subséquents développés à la section suivante.

3.5.5.3 Concrétisation des besoins et attribution des marchés subséquents fondés sur l'accord cadre

Lorsque les besoins se manifestent, le pouvoir adjudicateur consulte le ou les candidat(s) retenu(s) au terme de la 1ère phase, sur base d'une procédure en cascade.

Le soumissionnaire, par la remise de son offre initiale, accepte le processus de cascade et le mode d'exécution du marché tel que décrit ci-dessous :

- 4. **Etape 1 :** Les documents du marché et la commande spécifique sont communiqués par email au participant classé au premier rang selon la somme des items considérés par la commande. L'adjudicataire est invité à confirmer son accord pour l'exécution de la commande dans un délai de 7 jours calendaires. Passé ce délai, le fournisseur sera présumé renoncer à la commande.
- 5. **Etape 2** : Si l'adjudicataire classé au premier rang n'accepte pas la prestation ou réponde en dehors de la période spécifiée, la demande est envoyée à l'adjudicataire classé au deuxième rang selon les mêmes modalités en cascade et dans le même délai. Il devra répondre selon les mêmes modalités et dans le même délai.
- 6. Etape 3 : Si l'adjudicataire classé au deuxième rang refuse la commande, n'accepte pas la prestation ou répond en dehors de la période spécifiée, la demande est envoyée à l'adjudicataire classé au troisième rang selon les mêmes modalités en cascade et dans le même délai. Il devra répondre selon les mêmes modalités et dans le même délai.

La notification de l'attribution du marché est faite par lettre signée par le Pouvoir Adjudicateur de l'accord-cadre et envoyée par e-mail sur base d'une décision motivée. Tous les autres adjudicataires sont informés par email du résultat de la procédure.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux 'Règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics' de l'AR du 14 janvier 2013, ci-après 'RGE' ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d'application.

Dans ce CSC, il est dérogé à l'article 26 des RGE).

4.1 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant sera communiqué ultérieurement.

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des services, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

4.2 Sous-traitants (art. 12 à 15)

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

L'adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire ne peut sous-traiter le marché ou une partie du marché à d'autres sous-traitants que ceux proposés lors de sa soumission qu'après approbation préalable du pouvoir adjudicateur de ces sous-traitants.

4.3 Confidentialité (art. 18)

Le fournisseur et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur.

Le fournisseur peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (p.ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

4.4 Droits intellectuels (art. 19 à 23)

§1 Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

Sans préjudice de l'alinéa 1er et sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le pouvoir adjudicateur énumère dans les documents du marché les modes d'exploitation pour lesquels il entend obtenir une licence.

4.5 Cautionnement (art.25 à 33)

Pour ce marché, aucun cautionnement n'est exigé.

4.6 Conformité de l'exécution (art. 34)

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.7 Modifications du marché (art. 37 à 38/19)

4.7.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

4.7.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

4.7.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)

<u>L'adjudicateur</u> se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

<u>L'adjudicataire</u> a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- La suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- La suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- La suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

4.7.4 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.8 Réception technique préalable (art. 41-42)

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

4.9 Modalités d'exécution (art. 115 es)

4.9.1 Commandes partielles (art. 115)

Si, pour tout ou partie des quantités à fournir, les documents du marché prévoient une ou plusieurs commandes partielles, l'exécution du marché est subordonnée à la notification de chacune de ces commandes.

La livraison des quantités demandées se fera en plusieurs fois, sur appel du pouvoir adjudicateur. Les appels auront lieu en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur. Chaque commande sera confirmée par un bon de commande.

4.9.2 Délais et clauses (art. 116)

Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande émis pour cette prestation. Les jours de fermeture de l'entreprise du fournisseur pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

4.9.3 Lieu où les fournitures doivent être livrées et formalités (art. 149)

La livraison des fournitures se fera au bureau de Enabel en Côte d'Ivoire sis : <u>Complexe Palm Club Hôtel</u>, <u>Bâtiment 7</u>, <u>1er étage</u>, <u>angle boulevard des martyrs rue du lycée technique</u>, <u>Cocody-Abidjan</u>, <u>28 BPM 1830 Abidjan 28</u>

4.9.4 Vérification de la livraison (art. 120)

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des fournitures livrées. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation faite dans les locaux du pouvoir adjudicateur ou, le cas échéant, sur site vaut réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

4.9.5 Responsabilité du fournisseur (art. 122)

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries

survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

4.10 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)

Le défaut du prestataire de services ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de services d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au prestataire de services une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.10.1Défaut d'exécution (art. 44)

- §1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :
- 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- 2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.
- § 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

4.10.2 Amendes pour retard (art. 46 et 123)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procèsverbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

4.10.3 Mesures d'office (art. 47 et 124)

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont :

- 1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;
- 2º l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;
- 3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.11 Fin du marché

4.11.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les livraisons auront lieu sur les sites indiqués conformément au paragraphe 4.9.3.

L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

Réception provisoire

A l'expiration du délai de trente jours prévus à l'article 120, alinéa 2, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours à compter du jour où la demande de réception lui parvient.

Le délai dont dispose le pouvoir adjudicateur pour notifier sa décision est augmenté du nombre de jours nécessaires au voyage aller et retour des réceptionnaires.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 120.

Chaque commande de fournitures fera l'objet d'une réception provisoire partielle.

4.11.2 Transfert de propriété (art.132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

4.11.3 Délai de garantie (art. 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci sera fonction du produit livré.

4.11.4 Réception définitive (art. 135)

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai. Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

4.11.5 Frais de réception

Sans objet.

4.12 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 et 127)

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) à l'adresse suivante :

M. Cheikhou SOW, Responsable Administratif et Financier, Enabel Côte d'Ivoire, Complexe Palm Club Hôtel, Bâtiment 7, 1er étage, angle boulevard des martyrs rue du lycée technique, Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire, 28 BPM 1830 Abidjan 28

Seuls les articles livrés de manière correcte pourront être facturés.

La facture contient le détail complet des livraisons qui justifient le paiement. La facture est signée et datée et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêtée à la somme de total d'EURO...... (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence 2384CIV-1036, et l'intitulé du marché « Acquisition de mobiliers de bureau, de matériels, fournitures informatiques, smartphones et tablettes et électroménagers au profit de Enabel en Côte d'Ivoire ».

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des livraisons, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

La facture doit être libellée en EURO.

4.13 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel

Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A) À l'attention de Mme Inge Janssens Rue Haute 147 1000 Bruxelles Belgique

4.14 Obligations du fournisseur (art. 137 et 138)

Le fournisseur est tenu de mettre les fournitures à la disposition du pouvoir adjudicateur dans les délais prévus par les documents du marché ;

5 Spécifications Techniques

5.1 Objet du présent marché

Le présent marché (accord-cadre) a pour objet : l'Acquisition de mobiliers de bureau, de matériels, fournitures informatiques, smartphones et tablettes et électroménagers au profit de Enabel en Côte d'Ivoire .

5.2 Conditions générales

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes au point « Fiches techniques ».

Le soumissionnaire joindra à son offre :

- Les fiches techniques des toutes les fournitures & options à livrer dûment complétées ;
- Les certificats et attestations d'origine des fournitures qui seront livrées en même temps que les fournitures faisant l'objet du marché;
- Une épure ou des photos représentant les fournitures (intérieur et extérieur) et la documentation afférente aux fourrures (prospectus, documentation technique...).

Les fonctionnalités et spécifications des équipements devront respecter à minima celles figurant dans les spécifications techniques mentionnées au point 5.4 « Spécifications techniques ».

5.3 Service après-vente

Le soumissionnaire joindra à son offre une déclaration certifiant qu'il s'engage à fournir pendant une période de 12 mois à compter de la date de livraison de la dernière fourniture, les services aprèsvente selon les fournitures livrées.

5.4 Spécifications techniques

Les fonctionnalités et spécifications des équipements à proposer devront respecter à minima celles figurant dans les spécifications techniques mentionnées au point 5.4 - partie « Spécifications techniques ».

La documentation technique fournie doit clairement indiquer les modèles offerts s'il y a lieu, afin de voir l'exacte configuration. Elle doit être suffisamment claire pour permettre d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications requises et les spécifications proposées.

Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées.

Le soumissionnaire joindra également à son offre les prospectus avec photos fournies par le fabricant ou du représentant du fabricant des équipements.

Les soumissionnaires transmettront, en cas de demande de Enabel, les certificats d'origine des équipements.

Lot 1 : Mobiliers de bureau

| Article numéro | Spécifications techniques requises | 3. Spécifications proposées | 4. Notes, remarques, réf. de la documentation | Image d'illustration Enabel |
|-------------------------|--|--------------------------------|---|-----------------------------|
| Armoires Métalliques | • Dim H 192 x L 92 x P 40 cm • Dim utile d'une tablette : L.91,50 x P.39cm • Structure monobloc en acier laqué de 8/10éme • Fermeture 2 points haute et basse • Ouverture 120° • Equipée d'un jeu de 2 clés • Renfort de porte • 4 Tablettes en acier réglables en hauteur tous les 5 cm • Charge maximale/tablette : 100 kg | | | |
| Banquette | Couleur : Noir | | | |
| 3 places | -Hauteur totale: 80 cm -Largeur totale: 182 cm -Profondeur de l'assise: 63 cm -Largeur des bancs: 168 cm -Largeur du siège: 52 cm -Hauteur du siège: 43 cm -Profondeur du siège: 44,5 cm -Hauteur des accoudoirs: 57 cm | | | |

| Chaise | Système de basculement | | |
|-------------|--|---|--|
| bureau | d'avant en arrière | | |
| modèle 1 | d availt on arriere | | |
| inoucie i | - Mousse épaisse de 8.5 cm | | |
| | - Accoudoirs fixes en nylon | | |
| | - Revêtement en croûte de cuir | | |
| | - Piètement 5 branches avec | | |
| | roulettes multidirectionnelles | | |
| | (merci de proposer une variante | | |
| | sans) | | |
| | - Hauteur réglable par vérin | | |
| | pneumatique | | |
| | - Hauteur hors tout: 130 cm | | |
| | - Largeur hors tout: 66 cm | | |
| | - Hauteur réglable de 48 / 56 | | |
| | cm | | |
| | - Largeur assise: 57 cm | | |
| | - Hauteur du dossier: 77 cm | | |
| | - Largeur du dossier: 53 cm | | |
| | - Profondeur assise: 52 cm | | |
| Chaise | Système basculant | | |
| bureau | | | |
| ergonomique | - Assise en mousse dossier en | | |
| modèle 2 | résille ou équivalent | | |
| | - Revêtement assise et dossier | | |
| | en tissu polyester ou équivalent - Accoudoirs fixes | | |
| | - Piétement 5 branches avec | | |
| | roulettes multidirectionnelles | | |
| | (merci de proposer une variante | | |
| | sans) | | |
| | - Hauteur réglable par vérin | | |
| | pneumatique | | |
| | - Hauteur totale du fauteuil : | | |
| | 102 cm | | |
| | - Largeur totale du fauteuil : 54 | | |
| | cm | | |
| | - Profondeur totale du fauteuil : | | |
| | 48 cm | | |
| | 1 | L | |

| Chaise visiteur modèle 1 | - Hauteur du dossier : 50 cm - Largeur du dossier : 43 cm - Largeur de l'assise : 45 cm - Profondeur de l'assise : 43 cm | | |
|----------------------------------|---|--|--|
| Chaises Visiteurs modèle 2 | Chaise 4 pieds Couleur: Noir - Revêtement en tissu 100% polyester - Assise et dossier en mousse haute densité: 30kg/m3 - Structure de l'assise en hêtre multiplis ou multiplex équivalent - Piétement en tube d'acier 12/10eme avec double soudure de renfort sous les traverses - Peinture époxy anti-rayures - Patins antibruit et anti-traces - Chaise empilable - Poids supporté jusque 110Kg | | |
| Etagères métalliques | Capacité par niveau: 200 kg • Hauteur: 220 CM | | |

| bureaux | • Largeur 125 CM | | |
|--------------------------|--|--|--------------|
| L125 | • Profondeur: 34 cm | | |
| | • Rayonnage métallique tubulaire composé d'éléments "départs" et "suivants" | | |
| | • Rayonnage modulable sur la hauteur comme sur la longueur | | |
| | • Tablettes réglables tous les 5 cm par agrafes autobloquantes | | |
| | Possibilité d'ajouter des niveaux sans avoir à démonter la structure | | |
| | • Montants en acier de 15/10ème profilé à froid | | |
| | • Tablettes composées de traverses en acier de 10/10ème (profondeur) et de tubes carrés en acier 20x20 mm (largeur) | | C TITLE LAND |
| | Peinture époxy | | |
| | • Panneaux en bois de 3 mm pour stocker les petits objets | | |
| Etagères | Capacité par niveau: 200 kg | | |
| Métalliques polyvalentes | • Hauteur: 240 CM | | |
| L 100 P 60 | • Largeur 100 CM | | |
| | • Profondeur: 60 cm | | |

| | Rayonnage métallique tubulaire composé d'éléments "départs" et "suivants" Rayonnage modulable sur la hauteur comme sur la longueur Tablettes réglables tous les 5 cm par agrafes autobloquantes Possibilité d'ajouter des | | |
|--------------------------------|--|--|-----------------|
| | niveaux sans avoir à démonter la structure | | deleted deletes |
| | • Montants en acier de 15/10ème profilé à froid | | |
| | • Tablettes composées de traverses en acier de 10/10ème (profondeur) et de tubes carrés en acier 20x20 mm (largeur) | | |
| | Peinture époxy Panneaux en bois de 3 mm pour stocker les petits objets | | |
| Table de réunion 14 pers | PLATEAU: - Dimensions: L 320 x P 164 cm. Variantes avec plateau ou ovale acceptable - Eventuellement: 4 Plateaux de L 160 x P 73 cm - Plateau en panneau de particules mélaminées | | |

- Chant droit antichocs de 2 mm - Epaisseur de 25 mm - Densité : 680 kg/m3 PIETEMENT: - 2 poutres transversales L4 x L4cm - Tubes de section carré L4 x L4cm - Hauteur du pieds : 70.50cm - Vérins réglable de course de 2 mm - Structure en acier - Assemblage du plateau à la structure par inserts métalliques

| Tables de | Plateau bureau : | | 2 |
|--------------------|--|--|---|
| Bureau modèle 1 | *80*180 cm | | |
| | * Épaisseur 25 mm | | |
| | * Chant droit antichocs de 3 mm | | _ |
| | * Plateau en particules mélaminées | | |
| | * Densité du bois > 700kg/m³ | | |
| | * Revêtement anti-trace et anti- rayure | | |
| | * Carters pour passage de câble | | |
| | Plateau retour : | | |
| | * Dimensions : L.100 x P.60cm | | |
| | * Épaisseur 25 mm | | |
| | * Chant droit antichocs de 3 mm | | |
| | * Plateau en particules mélaminées | | |
| | * Densité du bois > 700kg/m³ | | |
| | * Revêtement anti-trace et anti- rayure | | |
| | | | |
| | Piètement : | | |

| | * Piètement en "L" à dégagement latéral * Assemblage du plateau à la structure par inserts métalliques * Voile de fond métallique intégrée au piètement | | |
|---------------------------------|---|--|--|
| Tables de Bureau modèle 2 | H.73 x L.160 x P.80 cm PLATEAU DU BUREAU DROIT | | |
| | * Plateau en panneau de particules mélaminées | | |
| | * Chant droit antichocs de 3 mm | | |
| | * Epaisseur de 25 mm * Revêtement anti-rayures, | | |
| | anti-traces | | |
| | * Densité : >700 kg/m3 | | |
| | PIÉTEMENT DU BUREAU DROIT : | | |
| | * Piétement en panneau de particules mélaminées | | |
| | * Epaisseur de 25 mm | | |

| | * Vérins réglables de courses de 20 mm * Voile de fond structurelle de 20 mm d'épaisseur * Chant droit antichocs de 3 mm * Hauteur du pieds: 70 cm * Assemblage du plateau par inserts métalliques * assemblage par insert | | |
|---------------------------------|--|--|--|
| | métallique et vis à bois. | | |
| Tables de Bureau modèle 3 | Densité du plateau >700kg/m Piétement en panneau de particules mélaminées * Epaisseur de 25 mm * Vérins réglables de courses de 20 mm * Voile de fond structurelle de 20 mm d'épaisseur * Finition anthracite * Chant droit antichocs de 3 mm * Hauteur du pieds : 70 cm * Assemblage du plateau par inserts métalliques * Montage facile : assemblage par insert métallique et vis à bois | | |

| Caisson de bureau | Dim H 54 x L 39 x P 52 cm - Structure monobloc métallique de 8/10ème ou bois 18mm - 3 Tiroirs sur rails télescopiques OU 1 tiroir + 1 porte - Fermeture par clé pliante (fournis avec 2 clés) - 4 roulettes multidirectionnelles - Ne sera attribué que si non- inclus dans le kit "tables de bureaux" | | |
|----------------------|---|--|--|

| Bureau open Space 2 places | Hauteur74 cm Dimensions par poste120 x 60 cm Epaisseur18 mm Matière Bois mélaminé Forme Droit 2 obturateurs sur les coins sur chacun des postes | | |
|----------------------------------|---|--|--|
| Bureau open Space 4 places | Hauteur 74 cm Dimensions par poste120 x 60 cm Epaisseur18 mm Matière Bois mélaminé Forme Droit 2 obturateurs sur les coins sur chacun des postes | | |
| Table comptoir | Dim 120X60X105Cm Forme: rectangulaire Couleur: Blanc ou couleur bois Style: Moderne Assemblage requis: Oui Caractéristique spéciale: Portable | | |

| Table de réunion ronde | Table ronde tout en bois, piétement sobre coloris hêtre Diamètres de plateau : | | | |
|------------------------------|---|--|--|--|
| | Ø 100 cm x H.75 cm capacité : 3 personnes Poids : 42 kg | | | |
| | - Forme ronde - Bois mélaminé - épaisseur : 25 mm - Antichoc et anti-rayures - épaisseur : 3 mm | | | |
| | Piétement : - 1 pied panneau - Patins réglables sous le piétement | | | |
| | Système de montage : Facile à assembler | | | |

| Armoire de | Armoire basse portes | |
|-----------------|--|--|
| bureau en | battantes : 73 x 80 x 45 cm | |
| bois basse | (hauteur x largeur x | |
| portes | profondeur) | |
| battantes | Coloris hêtre | |
| buttuites | Poids: 38 kg | |
| | Composition: | |
| | - Bois mélaminé, d'épaisseur 18 | |
| | mm | |
| | - Poignées en métal | |
| | Système de fermeture : | |
| | Les portes battantes s'ouvrent | |
| | pour une vision à 120°. Elles | |
| | seront à fixer à la structure à l'aide de charnières | |
| | | |
| | Jeu de 2 clés pliantes | |
| | Serrure par 2 points sécurisés Tablettes : | |
| | - 1 tablette en bois mélaminé | |
| | pour l'armoire H.75 cm | |
| | - Charge maximale par tablette : | |
| | 40 kg (répartition de manière | |
| | uniforme) | |
| | - Chaque tablette se fixe aux | |
| | hauteurs souhaitées tous les 5 | |
| | cm, grâce à des rivets | |
| | Montage: | |
| | - L'armoire de bureau en bois | |
| | portes battantes est livrée non | |
| | montée | |
| | - Un plan de montage devra se | |
| | trouver dans le carton | |
| | diod.or dullo le curtoir | |
| | | |
| | | |
| Armoire | bibliothèque en bois à | |
| bibliothèque en | | |
| Dibliotheque en | Epaisseur 18 mm | |
| L | Democrat to mill | |

| bois à portes | Dimensions H.180 x L.90 x P.45 | | |
|---------------|----------------------------------|--|--|
| battantes | cm | | |
| Dattantes | Coloris hêtre | | |
| | | | |
| | Composition : | | |
| | - Bois mélaminé, d'épaisseur 18 | | |
| | mm | | |
| | - Poignées en métal | | |
| | 8 111 | | |
| | Tablettes : | | |
| | - 4 tablettes en bois mélaminé | | |
| | - Charge maximale par tablette : | | |
| | 40 kg (répartition de manière | | |
| | uniforme) | | |
| | - Chaque tablette se fixe aux | | |
| | hauteurs souhaitées tous les 5 | | |
| | cm, grâce à des rivets | | |
| | , 8 | | |
| | Système de fermeture : | | |
| | - Les portes battantes s'ouvrent | | |
| | pour une vision à 120°. Elles | | |
| | seront à fixer à la structure à | | |
| | l'aide de charnières | | |
| | - Jeu de 2 clés pliantes | | |
| | - Serrure par 2 points sécurisés | | |
| | | | |
| | Montage: | | |
| | - L'armoire bibliothèque est | | |
| | livrée non montée | | |
| | - Un plan de montage devra se | | |
| | trouver | | |
| Support Flip | Tableau à rabat avec pied | | |
| chart | à roulettes. | | |
| | Surface blanche avec | | |
| | revêtement spécial et | | |
| | magnétique. | | |

| | Possibilité d'écrire plusieurs fois. Compatible avec les blocs de différents fabricants grâce au support réglable. Plateau de rangement pour stylos et accessoires. Réglable en continu Dimension 100x70cm | | |
|--|---|--|--|
| Armoire de bureau en bois haute portes battantes | Armoire haute portes battantes: 183 x 80 x 43,20 cm (hauteur x largeur x profondeur) coloris hêtre Composition: - Bois mélaminé, d'épaisseur 18 mm - Poignées en métal Système de fermeture: Les portes battantes s'ouvrent pour une vision à 120°. Elles seront à fixer à la structure à l'aide de charnières Jeu de 2 clés pliantes Serrure par 2 points sécurisés Tablettes: - tablette en bois mélaminé épaisseur 19mm, plateau haut, épaisseur 25mm - Charge maximale par tablette: 40 kg (répartition de manière uniforme) | | |

| | Classical blancas Constant |
|---|---------------------------------|
| 1 | - Chaque tablette se fixe aux |
| | hauteurs souhaitées tous les 5 |
| | cm, grâce à des rivets |
| | Montage: |
| | - L'armoire de bureau en bois |
| | portes battantes est livrée non |
| | montée |
| | - Un plan de montage devra se |
| | trouver dans le carton |

Lot 2 : Matériels, fournitures informatiques, smartphones et tablettes

| Article numéro | Spécifications techniques requises | 3. Spécifications proposées | 4. Notes, remarques, réf. de la documentation |
|--|--|-----------------------------|---|
| Laptop 15 pouces (Type 1 – standard) | Processeur: nombre de cœurs 10, nombre de threads 12, fréquence de 1.7 GHz(min) à 4.7GHz Turbo, mémoire cache 12 MB, puissance de base du processeur 15W. Système d'exploitation: Windows 11 Professionnel 64 bits/Français (licence authentique incluse et obligatoire) Mémoire: 16 GB DDR4, 3 200 MHz (intégrée + un module SoDIMM) Disque dur: SSD 2.5 ou SSD PCIe M.2 Classe 40 NVMe 2280 avec 1 To de stockage minimal. Ecran: Écran de 39,62 cm (15,6") Full HD (1 920 x 1 080), IPS, 300 nits, 45 % de la palette NTSC Carte graphique: fréquence maxi 1.25 GHz, résolution maxi: écran intégré (4096 x 2304 @ 120Hz), Display Port 1.4a(7680 x 4320 @ 60Hz), HDMI 2.1(4096 x 2304 @ 60Hz) Caméra: 720p HD Carte réseau: Wi-Fi 6 AX201 802.11AX (2 x 2) & Bluetooth® 5.2 Ports: 2 port USB 2.0, Port USB-A 3.2 Gen 1 (toujours alimenté), Thunderbolt 4, USB4™ 40 Gbit/s, USB-C 3.2 Gen 2 (prend en charge le transfert de données, Power Delivery 3.0 et DisplayPort™ 1.4), 1 port HDMI 2.0, Ethernet (RJ45), 1 connecteur mixte écouteurs/micro | | |

| | • Clavier : Pleine taille, rétroéclairé, Français AZERTY (Chiffre | |
|------------------|---|--|
| | en haut). | |
| | • Logiciel de productivité : Microsoft Office 2021 | |
| | Professionnel Plus avec licence authentique (livraison des clés | |
| | de chaque ordinateur est obligatoire). | |
| | • Batterie: 45 Wh: jusqu'à 9,2 heures (MM18), jusqu'à 12,1 | |
| | heures (JEITA 2.0), 57 Wh : jusqu'à 15 heures (MM18), jusqu'à | |
| | 21 heures (JEITA 2.0), prend en charge RapidCharge (jusqu'à | |
| | 80 % en 60 minutes) avec adaptateur secteur 65 W. | |
| | • Alimentation : Cordon d'alimentation E ₅ (européen | |
| | obligatoire) | |
| | • Sac: type d'emballage, polybag, hauteur 292 mm (11.50 | |
| | in), longueur 432 mm (17.01 in), profondeur 95 mm (3.74 in), | |
| | 100% Polyester, compatible 15,6 pouces, couleur noire et | |
| | imperméable. | |
| Laptop (Type 3 – | • Processeur : nombre de cœurs 14, nombre de threads 20, | |
| très performant) | fréquence de 2.3 GHz(min) à 4.7GHz Turbo, mémoire cache 24 | |
| Pour : M&E, | MB, puissance de base du processeur 45W. | |
| expert | • Système d'exploitation : Windows 11 Professionnel 64 | |
| Communication, | bits/Français (licence authentique incluse et obligatoire) | |
| autres | • Mémoire : 32 GB DDR5, 4800 MHz extensible à 64 GB | |
| | • Disque dur : SSD 2.5 ou SSD PCIe M.2 Classe 40 NVMe 2280 | |
| | avec 1 To de stockage minimal. | |
| | • Ecran: 15.6" FHD (1920 x 1080) IPS, 165 Hz, non tactile, AG, | |
| | grand angle de vue, rétroéclairage LED, 300 cd/m², bordure | |
| | fine, anti-reflet, 250 nits | |
| | • Carte graphique : Fréquence Boost 1,78 GHz, Fréquence de | |
| | base 1,32 GHz, Mémoire 6Go GDDR6, Cœurs Tensor 3ème | |
| | génération, Prise en charge de Microsoft DirectX 12 Ultimate, | |
| | 192-bit | |
| | • Caméra : Appareil photo RVB HD avec microphones à matrice | |
| | numérique intégrés dans l'appareil photo, 720p HD | |
| | • Carte réseau : Wi-Fi 6 AX201 802.11AX (2 x 2) & Bluetooth® | |
| | 5.2 | |
| | • Ports: 2 Port USB 3.2 grande vitesse Gen 1, Port | |
| | Thunderbolt 4/Port USB-C avec DisplayPort avec mode | |
| | alternatif, Port USB 3.2 grande vitesse Gen 1, HDMI 2.1, RJ45, | |
| | Casque/microphone, Entrée d'alimentation | |

| | Clavier: Pleine taille, rétroéclairé, Français AZERTY (Chiffre en haut). Logiciel de productivité: Microsoft Office 2021 Professionnel Plus avec licence authentique (livraison des clés de chaque ordinateur est obligatoire). Batterie: de 6 à 8 heures d'autonomie, 97 Wh Alimentation: Cordon d'alimentation E5 (européen obligatoire) Sac: Polyester, sac à dos, résistant à la pluie, couleur Noire, compatible 15.6 pouces |
|---------------|---|
| Ordinateur de | • Format : Small Form Factor |
| bureau | **Processeur*: nombre de cœurs 12, nombre de threads 20, fréquence de 1.4 GHz(min) à 4.7GHz(max) Turbo, mémoire cache 25 MB, puissance de base du processeur 35 W. **Système d'exploitation*: Windows 11 Professionnel 64 bits/Français (licence authentique incluse et obligatoire) **Carte graphique*: UHD, fréquence de base 300MHz, sortie graphique DP (eDP 1.4b = 7680 x 4320 @ 60Hz), HDMI (HDMI 2.1 = 4096 x 2160 @ 60Hz), Ecran intégré (5120 x 3200 @ 120Hz), fréquence 1.50 GHz. **Mémoire*: 16 GB (extensible jusqu'à 32 GB), 1 X 16GB, DDR4 2666 MHz à 3200MHz **Disque dur*: 1 TB, M. 2 2230, PCIe NVMe, SSD, Class 35 **Logiciel de productivité: Microsoft Office 2021 Professionnel Plus avec licence authentique (livraison des clés de chaque ordinateur est obligatoire). **Ports: Avant: 1 port USB 3.2 Gen 2 avec PowerShare, 1 port USB -0.2 2Gen 2x2, 1 prise jack audio universelle, 1 port audio d'entrée/sortie de ligne avec réaffectation. **Arrière: 1 port Ethernet RJ45, 1 port en option HDMI 2.0b/DisplayPort, 1.4a (HBR3)/VGA/PS2/Série/USB-C avec mode alternatif DisplayPort, 1 port USB 3.2 Gen 1, 1 port USB 3.2 Gen 1 avec Smart Power On, 2 ports USB 3.2 Gen 2, 2 ports DisplayPort 1.4a (HBR2), 1 port pour adaptateur secteur. **Emplacements: 1 logement de câble de sécurité Kensington, 1 bague de verrouillage, 1 logement M.2 2230 pour carte Wi-Fi et Bluetooth, 2 logements M.2 2230/2280 pour disques SSD Gen4 x4 |

| | Carte réseau : Carte sans fil Wi-Fi 6E 2x2 AX211 Bluetooth 5.2 avec antenne interne. Alimentation : adaptateur secteur de 90 w, connecteur de 4,5 mm pour 35 w, adaptateur secteur de 130 w, connecteur de 4,5 mm pour 35 w, adaptateur secteur de 180 w, connecteur de 7,4 mm pour 65 w. Dimensions et poids : Hauteur : 182 mm (7,16"), Largeur : 36 mm (1,42"), Profondeur : 178 mm (7,00"), Poids : 0,94 kg (2,06 livres) Périphériques E/S obligatoires (même fabricant) : Moniteur : |
|---------------------------|--|
| | Taille: 21.5" pouces (minimum), facteur de forme 16:9, Ports: |
| | HDMI, VGA, DP, USB 3.2 montant de génération 1, 4 x USB 3.2 |
| | descendant de génération 1, résolution Full HD (1080p) 1920 x 1080 à 60 Hz. Câble HDMI inclus (obligatoire). |
| | • Souris: Filaire USB, optique. |
| | •Clavier : Français AZERTY (Chiffre en haut) avec pavé numérique, Chiclet, USB filaire. Le clavier doit avoir la disposition des touches suivantes : |
| Imprimante N&B | • Type : multifonction laser noir et blanc |
| multifonction (Grande) | • Fonctions : impression, copie, numérisation, envoi, stockage et télécopie en option |
| (Granac) | • Processeur : Double processeur (partagé) de 1,75 GHz |
| | Panneau de commande : Écran tactile couleur WSVGA TFT |
| | 25,6 cm (10,1 pouces) |
| | • Mémoire : 3 Go de RAM |
| | • Disque dur : 250 GB (peut atteindre jusqu'à 1 To) • Carte réseau : Ethernet II (1000Base-T/100Base-TX/10Base- |
| | T), sans fil LAN (IEEE 802.11 b/g/n). |
| | • Ports: 2 ports USB 2.0 (hôte), 1 port USB 3.0 (hôte), 1 port USB 2.0 (périphérique) |
| | • Chargeur papier : 2 cassettes de 550 feuilles (80 g/m²), Bac multifonctions de 85 feuilles (80 g/m²) |
| | • Capacité maximale d'entrée papier : 6335 feuilles (80 g/m²) |
| | • Formats papiers : A3, A4, A4R, B4, B5, B5R, A5R |

| | • Impression : recto-verso, laser monochrome, résolution |
|---------------|---|
| | (1200 ppp × 1200 ppp), vitesse (45 ppm (A4), 22 ppm (A3), |
| | 32 ppm (A4R), 18 ppm (A5R)). |
| | • Copie: vitesse (45 ppm (A4), 22 ppm (A3), 32 ppm (A4R), 18 |
| | ppm (A5R)), résolution (lecture : 600 × 600 ppp et impression |
| | : jusqu'à 1200 × 1200 ppp), nombre des copies jusqu'à 999. |
| | • Scan : résolution de 100 × 100 ppp, 150 × 150 ppp, 200 × 100 |
| | ppp, 200 × 200 ppp, 200 × 400 ppp, 300 × 300 ppp, 400 × 400 |
| | ppp, 600 × 600 ppp |
| | • Alimentation : Cordon d'alimentation aux standards |
| | Européen E5 |
| Imprimante | Imprimante laser couleur professionnelle multifonction |
| Couleur | • Recto-verso automatique A4 |
| multifonction | Fonctions de sécurité intégrées |
| (Moyenne) | Numérisation vers SharePoint, e-mail, USB et vers dossiers |
| | réseau |
| | • Multifonctions : impression, numérisation, copie, télécopie |
| | • Impression de qualité professionnelle rapide avec vitesse |
| | d'impression de 27 ppm |
| | Numérisation recto-verso |
| | • Format papier : A4, A5 |
| | • Écran couleur tactile de 10.9 cm |
| | Volume de page mensuel recommandé : jusqu'à 4 000 pages |
| | • Connexions: USB 2.0, USB host, Gigabit Ethernet, Wifi |
| | • Capacité du bac papier : bac universel de 50 feuilles, bac d'entrée |
| | de 250 feuilles |
| | • Alimentation : Cordon d'alimentation aux standards |
| | Européen E5 |
| Copieur | Copieur laser multifonction couleur et noir et blanc, installation en |
| _ | réseau, port USB |
| | Impression, copie1, numérisation, envoi, stockage et télécopie |
| | en option1 |
| | Options de finition : Modèle standard : assemblage, groupage, |
| | agrafage, agrafage à la demande |
| | Bac multifonction: 1200 feuilles |
| | • Temps d'échauffement |
| | À partir de la mise sous tension : 20 secondes au moins |

| | | 1 |
|------------|---|---|
| | À partir du mode veille : 20 secondes au moins | |
| | Mode de démarrage rapide : 4 secondes | |
| | • Plusieurs copies : jusqu'à 1000 copies/mn | |
| | • Format papier : A3, A4, A5, A6, B4, B5, B6 | |
| | Ecran tactile couleur | |
| | • Mémoire : 3 Go | |
| | • Disque dur : 320 Go minimum | |
| | • Source d'alimentation électrique : 220 - 240 V, 50/60 Hz | |
| | Consommation électrique : 1780W maximum | |
| Scanneur | Scanner à défilement rapide A4 | |
| | Chargeur automatique de documents | |
| | Alimentation manuelle | |
| | Numérisation recto-verso | |
| | Capteur d'image, capteur CIS (couleur, resto et verso) | |
| | Vitesse de numérisation 40 pages per minute | |
| | Détection de chevauchement, détection de longueur | |
| | • Interface Wifi, connexion directe (pour la connexion à un | |
| | appareil mobile) | |
| | • Interface USB : USB 3.1 | |
| | • Ecran tactile LCD 7,11 cm (2,8 pouces) | |
| | • Alimentation 220-240V – 50/60Hz | |
| | • Format numérisation: PDF, JPEG, PNG, BMP, TIFF, Texte (.txt), Texte enrichi (RTF) | |
| | • Type de communication : Numérisation vers e-mail, | |
| | numérisation vers ordinateur, numérisation vers un réseau | |
| Ecrans 25' | • Taille de la diagonale : 25 pouces | |
| | • Résolution de l'image recommandée : 1920 x 1080 | |
| | • Netteté : Full HD (1080p)" | |
| | • Type d'affichage : Écran LCD à rétroéclairage LED / matrice | |
| | active TFT | |
| | • Aspect Ratio (Facteur de forme) : 16 :9 | |
| | • Résolution native : Full HD (1080p) 1920 x 1080 à 60 Hz | |
| | • Densité par pixel : 0.2745 mm | |
| | • Luminosité : 250 cd/m ²² | |
| | • Rapport de contraste : 1000 :1 | |
| | • Temps de réponse : 5 ms (gris à gris rapide), 8 ms (gris à gris | |
| | normal) | |

| | | I |
|-----------------|---|---|
| | Prise en charge des couleurs : 1,07 milliards de couleurs | |
| | • Connectivité : DisplayPort 1.2 (HDCP 1.4), VGA, HDMI (HDCP | |
| | 1.4), USB 3.2 montant de génération 1, 4 x USB 3.2 descendant | |
| | de génération 1 | |
| | Angle de visualisation horizontale : 178 | |
| | Angle de visualisation verticale : 178 | |
| | • Câbles inclus : 1 x Câble DisplayPort - DisplayPort vers | |
| | DisplayPort - 1.8 m, 1 x câble USB SuperSpeed, 1 x câble HDMI | |
| Ecran 27' | • Taille de la diagonale : 27 pouces | |
| | Résolution de l'image recommandée : 1920 x 1080 | |
| | • Netteté : Full HD (1080p)" | |
| | • Type d'affichage : Écran LCD à rétroéclairage LED / matrice | |
| | active TFT | |
| | • Aspect Ratio (Facteur de forme) : 16 :9 | |
| | • Résolution native : 4K 3840 x 2160 à 60 Hz | |
| | • Densité par pixel : 0.1554 mm | |
| | • Luminosité : 300 à 350 cd/m² | |
| | • Rapport de contraste : 3000 :1 | |
| | • Temps de réponse : 7 ms | |
| | • Prise en charge des couleurs : 1,07 milliards de couleurs | |
| | Connectivité : HDMI, DisplayPort 1.2, Sortie de ligne audio | |
| | • Réglages de la position d'affichage Hauteur, pivot (rotation), | |
| | pivotement, inclinaison | |
| | • Revêtement de l'écran : Anti-éblouissement, 3H Hard Coating, | |
| | Dureté 3H antireflet, | |
| | • Câbles inclus : 1 x Câble DisplayPort - DisplayPort vers | |
| | DisplayPort - 1.8 m, 1 x câble USB SuperSpeed, 1 x câble HDMI | |
| Rétroprojecteur | • Connexions : USB 2.0-A, USB 2.0, Entrée VGA, Entrée | |
| (mobile) | HDMI, Entrée composite, Câble RCA de sortie audio, Réseau | |
| | local sans fil IEEE 802.11b/g/n (WiFi 4) (en option) | |
| | • Puissance : 327 Watts | |
| | • Luminosité : 4000 lm | |
| | • Type de contrôleur : Contrôle pavé tactile, Télécommande | |
| | • Résolution d'affichage : WXGA | |
| | Appareils compatibles : Ordinateur portable | |
| | • Technologie : 3LCD, Panneau LCD : 0,59 pouce avec C2 | |
| | Fine | |

| | • Rapport de contraste : 16 000 : 1 | |
|--------------------|--|--|
| | • Taille de l'image : 33 pouces - 320 pouces | |
| | • Ecran Mobile : 50" 4:3, compatible avec le rétroprojecteur | |
| | • Alimentation : Cordon d'alimentation aux standards | |
| | Européen E5 | |
| Onduleur | • Puissance onduleur (VA) : 1500 VA | |
| | • Puissance onduleur (W): 865 W | |
| | Type Manageable | |
| | • Nombre de prises : 6 | |
| | • Connecteur(s): RJ11 Femelle, RJ45 Femelle, USB, 6 X Prise | |
| | Française, 1 X Prise 2P + T Femelle | |
| | Cordon d'alimentation aux standards Européen E5 | |
| | • Equipements prise en charge : écran, ordinateur bureau, | |
| Stabilisateur de | Régulateur de tension automatique | |
| tension électrique | • Entrée : 140 – 260 Vac | |
| | • Sortie 220/110 Vac | |
| | • Fréquence : 50/60Hz | |
| | • Delai: 3 – 5 secondes / 2 – 3 minutes | |
| | • Puissance : 2000 VA | |
| Casque (sans-fil) | • Micro-casque sans fil UC (Communications Unifiées) pour | |
| | PC/Mac, mobile et tablette - connexion Bluetooth et USB-A | |
| | Certifié Microsoft Teams | |
| | Dongle USB Bluetooth pour connexion sans fil sur PC/Mac | |
| | Micro antibruit pour un son optimal dans tous les | |
| | environnements de travail | |
| | Version Duo 2 écouteurs Protection according Saura d'August ITM | |
| | Protection acoustique SoundGuard™ Source tête metalessé que le mag éconteurs en similionin et | |
| | Serre-tête matelassé avec larges écouteurs en simili cuir et busylight intégrée | |
| | Jusqu'à 30 mètres de portée | |
| | • 15 heures d'autonomie en écoute | |
| | - 10 noutes a autonomic on could | |
| Souris sans-fil | • Interface : Sans fil 2.4 GHz, Bluetooth 5.0 | |
| | Technologie de détection de mouvements : Optique | |
| | • Nombre de boutons : 7 | |
| | • Résolution : 1 600 DPI (réglable via DPM 1 000, 1 600, 2 400, | |
| | 4 000) | |

| | • Alimentation : 1 x Pile AA | |
|------------------|--|--|
| | • Dimension : Largeur 6.97 cm, profondeur 11.45 cm, hauteur | |
| | 4.16 cm, poids 84 g. | |
| | | |
| | • Silencieux | |
| Souris filaire | • Poids : 90 g (3.17 oz) | |
| | • Couleur : Noir | |
| | • Technologie de connectivité : Filaire | |
| | • Interface : USB | |
| | • Technologie de détection de mouvements : Optique | |
| | • Nbre de bouton : 2 | |
| | • Résolution : 1000 dpi | |
| | • Longueur du câble : 1.8 m | |
| Clavier Sans-fil | • Interface : Sans fil 2.4GHz ou Bluetooth 5.0 | |
| | • Français AZERTY (Chiffre en haut). | |
| | Dongle USB Sans-fil (récepteur) | |
| | • Alimentation : Piles (2 x AA) | |
| | • Couleur : Grise Titan | |
| | • Dimension: Hauteur: 25,34 mm/1 pouce, longueur: 363,2 | |
| | mm/14,3 pouces, largeur : 121,5 mm/4,8 pouces | |
| Clavier filaire | • Interface : USB | |
| | • Fonction de raccourcis clavier : Volume, touche secret, | |
| | lecture/pause, arrière, avant | |
| | • Style de touches : Chiclet | |
| | • Localisation et disposition : AZERTY Français (chiffre en haut). | |
| | Le clavier doit avoir la disposition des touches suivantes : | |
| | • Dimension : Largeur : 44.2 cm, profondeur : 12.7 cm, hauteur : | |
| | 2.44 cm | |
| | • Poids : 503 g | |
| | • Câbles inclus : 1 x câble USB | |
| Smartphone | • ÉCRAN: 6,43 pouces minimum | |
| | • Caméra arrière : Appareil photo 8 + 108 + 2 Méga Pixels, | |
| | résolution 12000x9000 pixels minimum | |
| | • Flash LED | |
| | • Caméra frontal (secondaire) : 16 mégapixels minimum | |
| | • Résolution appareil photo : 4608x3456 pixels minimum | |

| | • Mémoire : 128 Go minimum |
|----------|--|
| | • RAM: 8 Go RAM minimum |
| | • Poids : 176 grammes minimum |
| | • Résolution : 1080x2400 pixels minimum |
| | • Taux de rafraichissement : 90Hz |
| | Version du système : Android 13 minimum |
| | • CPU : Octa-core, 2 processeurs |
| | • Double SIM |
| | • Réseau : 2G, 3G, 4G, 5G |
| | • Bluetooth : 5.2 + A2DP/LE minimum |
| | • Wifi: 802.11 a/b/g/n/ac (wifi 5) (2,4GHz, 5GHz) + MIMO |
| | • Wifi Direct, Hotspot |
| | Lecteur d'empreinte digital : Oui |
| | • Capacité batterie : 5000 mAh |
| | Chargeur : 33W charge rapide avec câble |
| | • Garantie : 12 mois minimum |
| Tablette | • Ecran : 10 pouces |
| | • System : Android |
| | Durée batterie : 8h minimum |
| | • Résolution : 2040X1536 minimum |
| | • Spécifications : Bluetooth 4.0, Wifi AC minimum |
| | Capacité : 32Go minimum |
| | • RAM : 3Go minimum |
| | • Ecran tactile |
| | Port pour carte MicroSDHC/SDXC (jusqu'à 128 Go) |
| | Appareil photo 8 megapixels + Flash LED minimum |
| | Webcam frontale: 2,1 megapixels minimum |

Lot 3 : Appareils électroménagers

| Article numéro | Spécifications techniques requises | 3. Spécifications proposées | 4. Notes, remarques, réf. de la documentation |
|----------------|---|-----------------------------|---|
| Réfrigérateur | • T° ambiante mini de fonction. (°C): 10 | | |
| | • Classe énergétique : B minimum | | |
| | • Capacité de congélation (kg/24h) : 5.4 kg | | |
| | • Classe de perception sonore C | | |
| | • Niveau sonore (dBA) : 38 dB(A) | | |
| | • Consommation annuelle : (kWh/a)285.00 | | |
| | • Classe climatique SN-ST : 10°C à 43°C | | |
| | • Volume net du réfrigérateur (litres) : 167 litres | | |
| | • Volume net du congélateur (litres) : 119 litres | | |
| | • Volume total (litres): 286 litres | | |
| | • Autonomie du congélateur : (h)15.00 | | |
| | • Type de froid : Low Frost | | |
| | • Pose libre | | |
| 25' | Garantie: 12 mois minimum | | |
| Microonde | • Hauteur en cm 34.4 | | |
| | • Largeur en cm 44 | | |
| | • Longueur en cm 38.00 | | |
| | • Poids en kg 11.00 | | |
| | • Système d'Ouverture de la Porte : Pression Sur Bouton / Touche | | |
| | • Sécurité Enfant Non | | |
| | • Volume de la cavité (en l) 20 | | |
| | • Puissance micro-ondes en watts : 800 | | |
| | • Niveaux de Puissance : 5 | | |
| | • Type de la Cavité : Cavité Peinte | | |
| | Plateau Tournant : Oui | | |
| | Garantie: 12 mois minimum | | |
| Fontaine à eau | • Type de fontaine : bonbonne sur pied | | |
| | • Matière : ABS | | |
| | • Dimensions (H x l x P en cms): 110 x 26 x 39 | | |
| | • Poids : 20 kg | | |

| | , | |
|----------------|--|--|
| | • Type de réfrigération : R134A | |
| | • Débit d'eau fraîche (N° de verres consécutifs) : 14 | |
| | • Débit de la bouilloire (N° de verres consécutifs d'eau chaude) : | |
| | 6 | |
| | • Température eau chaude (suivant version) : 86/94°C | |
| | Consommation énergie bouilloire : 0.03kW/jour | |
| | • Récup-gouttes à évaporation : Les gouttes du bec verseur sont | |
| | capturées dans un réservoir situé sur le compresseur à la base | |
| | de la fontaine et s'évaporent sans danger grâce à la chaleur | |
| | naturelle générée par le compresseur. | |
| | • Point de distribution ergonomique : Distribution à hauteur : | |
| | inutile de se baisser ou de se pencher pour se servir de l'eau. | |
| | • Double bec verseur : L'utilisateur ne touche jamais directement | |
| | le point de distribution d'eau. | |
| | • Toutes les températures au choix : 3 boutons-poussoirs en | |
| | métal robuste pour un choix le plus large du marché : eau | |
| | froide, eau chaude et eau tempérée (suivant version) | |
| | Collecteur anti-fuite: Garantie que les gouttes provenant du | |
| | bouchon de la bouteille ne contaminent pas le réservoir d'eau ou ne provoquent pas de fuites. | |
| | • Percuteur « hérisson » : Avec le percuteur « hérisson », | |
| | l'étiquette de la bonbonne d'eau est percée et non arrachée, ce | |
| | qui garantit que les étiquettes ne pénètreront jamais à | |
| | l'intérieur de la bonbonne. | |
| | Garantie : 12 mois minimum | |
| Machine à café | Pompe haute pression 19 bars. | |
| | • Système de chauffe Thermoblock : préchauffage ultra rapide, | |
| | pas d'attente entre chaque tasse. | |
| | • Arrêt automatique selon la longueur de la tasse choisie : | |
| | • Préchauffage en 25 secondes. | |
| | • Réservoir d'eau amovible : 0,7L. | |
| | Mise en veille automatique au bout de 9 minutes de non- | |
| | utilisation. | |
| | Grille de récupération. | |
| | Bac de récupération jusqu'à 11 capsules usagées. | |
| | Puissance 1200W | |
| | • Dimensions : L31 x H24 x P12 cm minimum | |
| | Garantie: 12 mois minimum | |

| Bouilloire | • Puissance maximum en watts : 2400 | |
|----------------|---|--|
| électrique | • Arrêt automatique de sécurité : Oui | |
| • | • Capacité (en litre): 1,7 | |
| | • Filtre anti calcaire : Oui | |
| | • Rotation 360°: Oui | |
| | Bouilloire sans fil : Oui | |
| | • Témoin lumineux de fonctionnement | |
| | • Niveau d'eau : Visible | |
| | Protection anti-surchauffe | |
| | • Dimensions : longueur 16cm X Largeur : 18 cm X Hauteur : 18 | |
| | cm minimum | |
| | • 220-240 V / 50/60Hz | |
| | Garantie: 12 mois minimum | |
| Télévision | • Type : SMART | |
| | • Taille de l'écran : 55" | |
| | • Technologie : LED | |
| | • Résolution : 3840 x 2160 pixels conditionnent la qualité | |
| | d'image. Plus il y a de pixels, plus l'image est riche | |
| | • Définition : 4K, la définition est 4X supérieure à la norme HD | |
| | et permet un niveau de détail élevé | |
| | • Fréquence de balayage native (Fluidité de l'image) : 50 Hz | |
| | affichent 50 images par seconde • Type de processeur : Crystal Processor 4K | |
| | HDR : Oui, permet d'augmenter le niveau de détail de l'image | |
| | et son contraste | |
| | • Son : Puissance de 20 Watts | |
| | • Traitement du son : Dolby Digital Plus | |
| | • Ports: 3 HDMI 2.0, USB, Ethernet et PCMCIA, sortie optique | |
| | • Réseau : Ethernet, Wifi, Bluetooth, Airplay | |
| | • Garantie: 12 mois minimum | |
| Split Cassette | Split Cassette 3CV R-410 Inverter | |
| _ | • Puissance moteur : 3CV | |
| | • Capacité de refroidissement : 12000 BTU/H | |
| | • Réfrigérant : R-410 | |
| | • Anticorrosion : Oui | |
| | Quatre moteurs d'oscillation | |
| | • Écoulement d'air grand angle | |

| | • Nombre de circuits : 4 |
|---|---|
| | • Fonction d'harmonie de température : Oui |
| | • Filtre biologique antibactérien : Oui |
| | • Redémarrage automatique |
| | • Economique |
| | • Dimension intérieur : 57x57x26 cm |
| | • Poids (intérieur, kg) : 16.13 |
| | • Turbo / Bouton : On/Off |
| | • Anti-Bactérie et Purificateur d'air |
| | • Déshumidification |
| | Mode Turbo, refroidissement rapide |
| | Détection de fuite de réfrigérant |
| | • Installation facile |
| | • Tuyau de raccordement |
| | • Niveau de bruit : 18 à 25 dB |
| | • Basse température ambiante (refroidissement,) : 15~52 °C |
| | • Garantie : 12 mois minimum |
| | Climatiseur armoire 5CV, conditionneur d'air debout sol |
| | • Capacité de refroidissement : 48000Btu / 14,1kW |
| | • Réfrigérant : R22/R410a |
| | • Fonction silencieuse |
| | • 3 vitesses de ventilation |
| | Nettoyage automatique |
| | • Affichage LCD |
| | • Fonction turbo / Déshumidification |
| | Détection de fuite de fluide |
| | Classe énergétique A |
| | • Facilité d'entretien |
| | • Garantie : 12 mois minimum |
| _ | of Capacité de refroidissement : 12000btu/h |
| | • Spécificités : Silencieux, refroidissement rapide, installation |
| | facile |
| | • Compresseur tropical : Oui |
| | • Classe énergétique : A |
| | • Compresseur Inverter |
| | • Balayage automatique |

| | • 5 modes (froid/chaud/auto/déshumidification/ventilation |
|--------------------|---|
| | • Ecran LCD |
| | Mode turbo |
| | • Réglage de l'orientation du jet d'air |
| | • Réfrigérant R410 |
| Split mural type 2 | Split mural 3CV |
| | • Capacité de refroidissement : 24000btu/h |
| | • Spécificités : Silencieux, refroidissement rapide, installation |
| | facile |
| | • Compresseur tropical : Oui |
| | • Classe énergétique : A |
| | Compresseur Inverter |
| | Balayage automatique |
| | • 5 modes (froid/chaud/auto/déshumidification/ventilation |
| | • Ecran LCD |
| | • Mode turbo |
| | Réglage de l'orientation du jet d'air |
| | • Réfrigérant R410 |

Pour tous les articles décrits, les dimensions sont approximatives. Les candidats peuvent proposer des articles avec des valeurs approchées. Les commandes seront principalement réalisées sur les articles figurant à l'offre de prix/DPGF.

Toutefois, des commandes pourront être établies sur des produits ne figurant pas au bordereau des prix unitaires mais sur le catalogue général du titulaire. De plus, le prestataire s'engage à informer et à faire bénéficier le Pouvoir Adjudicateur des offres promotionnelles qu'il est susceptible de proposer à l'ensemble de sa clientèle. Ces prix s'appliqueront aux commandes notifiées pendant la période promotionnelle, à condition qu'ils conduisent à des prix inférieurs au formulaire d'offre de prix ou des prix catalogues remisés aux conditions dues.

6 Formulaires

6.1 Formulaires d'identification¹

6.1.1 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici:

 $\underline{https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b}$

| NOM OFFICIEL ² | | | | | | |
|----------------------------------|------------------------|----------|------------------|------|---------|--|
| NOM COMMERCIAL (si différent) | | | | | | |
| ABRÉVIATION | | | | | | |
| FORME JURIDIQUE | | | | | | |
| ТҮРЕ | A BUT LUCRA | TIF | | | | |
| D'ORGANISATION | SANS BUT LU | CRATIF | \mathbf{ONG}^3 | OUI | NON | |
| NUMÉRO DE REGISTRE E | PRINCIPAL ⁴ | | | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE S | SECONDAIRE | | | | | |
| (le cas échéant) | | | | | | |
| LIEU DE L'ENREGISTREM | MENT PRINCIPA | AL VILLE | | PA | YS | |
| DATE DE L'ENREGISTRE | MENT PRINCIP | AL JJ | MM | AAAA | | |
| NUMÉRO DE TVA | NUMÉRO DE TVA | | | | | |
| ADRESSE DU SIEGE SOCIAL | | | | | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALI | E | | VII | LE | |
| PAYS | | | | TÉ | LÉPHONE | |
| COURRIEL | | | | | | |
| DATE | DATE | | | | | |
| | | | | | | |
| NOM+SIGNATURE DU | | | | | | |
| REPRÉSENTANT AUTORI | SE | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

 $^{^{\}rm 1}$ Formulaire à compléter selon que le soumission naire est une personne morale ou physique.

² Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

³ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

 $^{4\} Le\ num{\'e}ro\ d'enregistrement\ au\ registre\ national\ des\ entreprises.\ Voir\ le\ tableau\ des\ d\'enominations\ correspondantes\ par\ pays.$

6.1.2 Entité de droit public5

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici /

 $\frac{https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b}{107f7daf6f1b}$

| NOM OFFICIEL ⁶ | |
|---|---------------------|
| ABRÉVIATION | |
| NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁷ | |
| NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIR | E |
| (le cas échéant) | |
| LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINC | CIPAL VILLE PAYS |
| DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINC | CIPAL JJ MM AAAA |
| NUMÉRO DE TVA | |
| ADRESSE OFFICIELLE | |
| | |
| CODE POSTAL BOITE POST | |
| PAYS | TÉLÉPHONE |
| COURRIEL | |
| | |
| DATE | CACHET |
| | |
| | |
| NOM+SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ | |
| | |
| | |
| | |

⁵ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

 $^{7~\}mathrm{Numéro}$ d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.1.3 Coordonnées bancaires pour les payements

DONNEES DU TITULAIRE DU COMPTE

| TITULAIRE DU COMPTE | |
|---------------------|----------------|
| (1) | |
| ADRESSE | |
| VILLE | CODE POSTAL |
| PAYS | |
| CONTACT | |
| TELEPHONE FIXE | MOBILE |
| E - MAIL | 1 |
| | |

COORDONNEES BANCAIRES

| INTITULE DU COMPTE NOM DE LA BANQUE | |
|--|----------------|
| ADRESSE (DE L'AGENCE) | |
| VILLE | CODE POSTAL |
| NUMERO DE COMPTE (2) IBAN | |
| CODE BIC/SWIFT | |

| <u>CACHET BANQUE + SIGNATURE DU</u> <u>REPRESENTANT DE LA BANQUE</u> | DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE | |
|---|---|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | 1 1 | |

Remarques importantes:

- (1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.
- (2) Joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent fourni par la banque.

N.B.:

- 1. Toutes les informations bancaires doivent être remplies.
- 2. Le changement de compte bancaire n'est pas autorisé sauf en cas de situation exceptionnelle dûment justifiée. A noter que les paiements dans le cadre de ce marché se feront à partir d'un compte d'Enabel.

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

6.2 Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **CSC 2384CIV-10036**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial du métré récapitulatif ou de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions **du CSC 2384CIV-10036**, aux prix suivants, exprimés en Euro et hors TVA:

| TVA: |
|--|
| Pourcentage TVA:%. |
| En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges. |
| L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre. |
| En annexe << mettre la référence de l'offre financière>>, le soumissionnaire joint à son offre l'offre de prix détaillée. |
| Certifié pour vrai et conforme, |
| Fait à le |
| Signature manuscrite originale / nom : |

6.3 Bordereaux des prix unitaires

Lot 1: Mobiliers de bureau

| Item | Qté estimée | Prix unitaire en euro (€) HTVA | Prix Total en euro (€) HTVA |
|--|----------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Armoires Métalliques | 4 | | |
| Banquette 3 places | 2 | | |
| Chaise bureau modèle 1 | 2 | | |
| Chaise bureau ergonomique modèle 2 | 15 | | |
| Chaise visiteur modèle 1 | 10 | | |
| Chaises Visiteurs modèle 2 | 5 | | |
| Etagères métalliques bureaux L125 | 3 | | |
| Etagères Métalliques polyvalentes L 100 P 60 | 3 | | |
| Table de réunion 14 pers | 2 | | |
| Tables de Bureau modèle 1 | 5 | | |
| Tables de Bureau modèle 2 | 5 | | |
| Tables de Bureau modèle 3 | 5 | | |
| Caisson de bureau | 10 | | |
| Bureau open Space 2 places | 1 | | |
| Bureau open Space 4 places | 1 | | |
| Table comptoir | 2 | | |
| Table de réunion ronde | 1 | | |
| Armoire de bureau en bois basse portes battantes | 2 | | |
| Armoire bibliothèque en bois à portes battantes | 1 | | |
| Support Flip chart | 1 | | |
| Armoire de bureau en bois haute portes battantes | 2 | | |
| Sous total en euro (| €) HTVA | | |

<u>Lot 2</u>: Matériels et fournitures informatiques, smartphones et tablettes

| Item | Qté estimée | Prix unitaire en euro (€) HTVA | Prix Total en euro (€) HTVA | | |
|--|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Laptop 15 pouces (Type 1 – standard) | 5 | | | | |
| Laptop (Type 3 – très performant) Pour : M&E, expert Communication, autres | 5 | | | | |
| Ordinateur de bureau | 5 | | | | |
| Imprimante N&B multifonction (Grande) | 1 | | | | |
| Imprimante Couleur multifonction (Moyenne) | 1 | | | | |
| Copieur | 2 | | | | |
| Scanneur | 1 | | | | |
| Ecrans 25' | 5 | | | | |
| Ecran 27' | 1 | | | | |
| Rétroprojecteur (mobile) | 2 | | | | |
| Onduleur | 2 | | | | |
| Stabilisateur de tension électrique | 3 | | | | |
| Casque (sans-fil) | 20 | | | | |
| Souris sans-fil | 20 | | | | |
| Souris filaire | 1 | | | | |
| Clavier Sans-fil | 1 | | | | |
| Clavier filaire | 1 | | | | |
| Smartphone | 10 | | | | |
| Tablette | 2 | | | | |
| Sous total en euro (| Sous total en euro (€) HTVA | | | | |

Lot 3 : Appareils électroménagers

| Item | Qté estimée | Prix unitaire en euro (€) HTVA | Prix Total en euro (€) HTVA |
|-----------------------|----------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Réfrigérateur | 2 | | |
| Microonde | 2 | | |
| Fontaine à eau | 2 | | |
| Machine à café | 2 | | |
| Bouilloire électrique | 2 | | |
| Télévision | 2 | | |
| Split Cassette | 10 | | |
| Split Armoire | 2 | | |
| Split Mural type 1 | 2 | | |
| Split mural type 2 | 5 | | |
| Sous total en euro (| €) HTVA | • | |

6.4 Déclaration d'intégrité du soumissionnaire

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

| Signature originale précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" avec |
|---|
| mention du nom et de la fonction : |
| |
| Lieu, date |

6.5 Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

- b. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes:
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° corruption;
 - 3° fraude:
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshore
 - L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
- Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au <u>paiement d'impôts et taxes</u> <u>ou de cotisations de sécurité sociale</u> pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales :
- le soumissionnaire est en <u>état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire,</u> ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- le soumissionnaire <u>ou un de ses dirigeants</u> a commis une <u>faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.</u>

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019

- une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption juin 2019.
- **a)** une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- a) le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- 2. lorsque Enabel dispose d'élements suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

3. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

- 4. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
- 5. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
- 6. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

 $\underline{https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies}$

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%Agennesue

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf Pour la Belgique:

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%_C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

7. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

- a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;
- b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.
- c. Pour ce marché, le soumissionnaire devra joindre :
- c. Extrait du casier judiciaire du gérant de la société à jour
- d. Attestation de régularité des cotisations sociales à jour
- e. Attestation de régularité des cotisations fiscales à jour

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature originale précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

6.6 Dossier de sélection – Capacité financière

En vue de la sélection qualitative des soumissionnaires, les renseignements ou documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à l'offre.

| Capacité économique et financière – voir art. 67 de l'A.R. du 18.04.2017 | , |
|---|--|
| Pour ce marché, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (3) derniers exercices (2020, 2021, 2022) au moins égal à : | |
| 15 000 euros pour tout soumissionnaire qui postule à un (01) lot; 25 000 euros pour tout soumissionnaire qui postule pour deux (02) lots; | |
| • 30 000 euros pour tout soumissionnaire qui postule pour les trois (3) lots. | Voir formulaire au |
| Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d'affaires total réalisé pendant les trois derniers exercices, à moins que le chiffre d'affaires total soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s'agit des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d'affaires total réalisé, a été complétée). | paragraphe 6.7 |
| Le soumissionnaire doit également prouver sa solvabilité financière. Cette capacité financière sera jugée sur base des comptes annuels approuvés des trois dernières années déposées auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les soumissionnaires qui n'ont pas déposé les comptes annuels approuvés des trois dernières années comptables auprès de la Banque Nationale de Belgique, sont tenus de les joindre à leur offre. Cette obligation vaut également pour les comptes annuels approuvés récemment et qui n'ont pas encore été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, parce que le délai légal accordé pour le dépôt de ceux-ci n'est pas encore échu. Pour les entreprises individuelles, il convient de faire rédiger un document reprenant tous les actifs et tous les passifs par un comptable IEC ou un réviseur d'entreprise. Ce document doit être certifié conforme par un comptable IEC agréé ou par le réviseur d'entreprise, selon le cas. Le document doit refléter une situation financière récente (datant de 6 mois au maximum, à compter de la date d'ouverture des offres). Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable IEC ou par le réviseur d'entreprise suffit. Les entreprises étrangères doivent joindre également à leur offre les comptes annuels approuvés des trois dernières années ou un document reprenant tous les actifs et tous les passifs de l'entreprise. Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable ou par le réviseur d'entreprise ou par la personne ou l'organisme qui exerce ce type de fonction dans le pays concerné suffit. | Joindre les comptes annuels approuvés 2020-2021 et 2022 Approuvés par un expert- comptable |
| AUTRES: Il existe encore d'autres critères de sélection afin de vérifier la capacité économique et financière: la preuve d'une assurance des risques professionnels et une déclaration bancaire. | Le pouvoir adjudicateur posera des questions si nécessaire à l'évaluation |

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.
- Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut exiger que l'opérateur économique et ces entités en question soient solidairement responsables de l'exécution du marché
- le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

6.7 Dossier de sélection – aptitude technique

| Aptitude technique : voir art. 68 de l'A.R. du 18.04.2017 | |
|--|---|
| Pour ce marché, le soumissionnaire doit disposer d'au moins deux (2) références de marchés similaires pour chacun des lots d'une valeur moyenne au moins égale 15 000 euros exécutés au cours des cinq dernières années à compter de la date limite de soumission de son offre. | |
| Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les prestations les plus importantes qui ont été effectués au cours des cinq (5) dernières années, avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les services sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut par une simple déclaration de l'entrepreneur. | Voir formulaire au paragraphe 6.6 |
| L'indication de la part du marché que le l'entrepreneur a éventuellement l'intention de sous-traiter . | Voir formulaire au paragraphe 6.8 |

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur <u>la preuve</u> qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant <u>l'engagement de ces</u> entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours <u>remplissent les critères</u> <u>de sélection</u> et s'il existe des <u>motifs d'exclusion</u> dans leur chef.
- En ce qui concerne les critères ayant égard aux <u>titres d'études et professionnels</u>, ou à l'expérience professionnelle pertinente, les opérateurs économiques ne peuvent toutefois avoir recours aux capacités d'autres entités que <u>lorsque ces dernières exécuteront véritablement les prestations pour lesquelles ces capacités sont requises</u>.
- Le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

6.8 Capacité économique et financière

Pour ce marché, le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (3) derniers exercices (2020, 2021,2023) au moins égal à :

- 15 000 euros pour tout soumissionnaire qui postule à un (01) lot;
- 25 000 euros pour tout soumissionnaire qui postule pour deux (02) lots ;
- 30 000 euros pour tout soumissionnaire qui postule pour les trois (3) lots.

Il joindra à son offre les états financiers des comptes approuvés par un expert-comptable des trois (3) dernières années (2020-2021-2022).

| Données financières | 2020 en € | 2021 en € | 2022 en € | Moyenne € | Année en cours en € |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires annuel | | | | | |
| Chiffre d'affaires annuel, lié au domaine du marché présent | | | | | |
| Actifs à court terme | | | | | |
| Passifs à court terme | | | | | |

| Effectif moyen | Année précédente (2021) | | Dernier exercice (2022) | | Exercice en cours (2023) | |
|---------------------|----------------------------|--|-------------------------|---|--------------------------|--|
| | Total général | Total pour les domaines en rapport avec le marché | Total général | Total pour les domaines en rapport avec le marché | Total général | Total pour les domaines en rapport avec le marché |
| Personnel permanent | | | | | | |
| Autre personnel | | | | | | |

| Fait | à. | le |
|------|----|------|
| Fait | a. | lele |

Signature manuscrite originale/nom du représentant du soumissionnaire

6.9 Sous-traitants

| Nom et forme juridique | Adresse / siège social | Objet | |
|------------------------|------------------------|-------|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Signature(s) manuscrite originale et nom de la personne mandatée

6.10 Références du soumissionnaire

Pour chacun des lots de ce marché, le soumissionnaire doit disposer des références suivantes :

Au moins **deux (2) références de marchés similaires** pour chacun des lots d'une **valeur moyenne au moins égale 15 000 euros** exécutés au cours des cinq dernières années à compter de la date limite de soumission de son offre.

| Intitulé / description des services / lieux (maximum 5) | Montant total en € | Nom du client | Année (3 dernières années) |
|--|-----------------------|------------------|----------------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

| Fait | à | [e |
|------|----------|---------|
| ran | <i>a</i> | LE |

Signature manuscrite originale / nom du représentant du soumissionnaire

6.11 Récapitulatif des documents à remettre

- Fiche d'identification (formulaire 6.1)
- Formulaire de sous-traitance (formulaire 6.8)
- Formulaire d'offre-prix (formulaire 6.2)
- Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion + joindre l'extrait de casier judiciaire du gérant, l'attestation de régularité des cotisations fiscales et sociales (formulaire 6.4)
- Déclaration d'intégrité (formulaire 6.3)
- Données capacité économique et financière (formulaire 6.7)
- Expériences/références du soumissionnaire (formulaire 6.9)
- Offre technique (formulaire 6.10)
- Offre financière (formulaire 6.11)

7- Instructions générales pour l'introduction des offres

Les instructions générales pour l'introduction des offres sont accessibles à **l'annexe 1 – Instruction générales pour l'introduction d'une offre.**